



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 4 novembre 2020

Index de l'Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : Les scores des entreprises de plus de 250 salariées seront publiés sur le site du Ministère du Travail

En 2020, les femmes sont en moyenne payées 9% de moins que les hommes à compétences et poste égal. Un pourcentage qui monte à 27% tous postes confondus. A partir de 16h16 ce 4 novembre, elles travailleront symboliquement gratuitement pour le reste de l'année. Élisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, et Élisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, annoncent que les résultats de l'index de l'égalité hommes-femmes des entreprises de plus de 250 salariés seront désormais publiés sur le site internet du Ministère du Travail.

Depuis 2019, chaque entreprise d'au moins 250 salariés est tenue de calculer et de publier tous les ans son « [index de l'égalité professionnelle hommes-femmes](#) », créé par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel en 2018. Une obligation qui s'impose aux entreprises d'au moins 50 salariés depuis mars 2020.

L'index permet aux entreprises de mesurer, en toute transparence, les écarts de rémunération entre les sexes et de mettre en évidence leurs points de progression. Lorsque des disparités salariales sont constatées, des mesures de correction doivent être prises faute de quoi les entreprises se voient sanctionner d'une amende.

Chaque année, les résultats des entreprises de plus de 1 000 salariés sont publiés sur le site du Ministère du Travail. Une démarche qui porte ses fruits puisque 97% de ces entreprises remplissent leurs obligations et 4% d'entre-elles ont obtenu une note inférieure à 75/100 (seuil d'alerte) en 2020, contre 19% en 2019.

C'est pour amplifier cette dynamique que la publication des résultats sur le site Internet du Ministère du Travail sera étendue aux entreprises de plus de 250 salariés à compter de la prochaine campagne de l'index en mars 2021.

Par ailleurs, la Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion avait d'ores et déjà annoncé qu'une concertation sera prochainement engagée avec les partenaires sociaux pour compléter l'index d'un indicateur supplémentaire sur la part des femmes dans les cadres dirigeants, 37% d'entreprises comptant encore moins de deux femmes parmi leurs dix plus hautes rémunérations.



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

En effet, c'est en agissant à ce niveau, qui est un vivier pour les Codir et les Comex, que les choses pourront changer durablement et impacter toute la chaîne de gouvernance et de management.

« Cette transparence imposée fait bouger les lignes. Elle a un impact indéniable sur la marque employeur et la réputation. Beaucoup d'entreprises sont dans une démarche de progression. Mais il faut rester vigilants. La date symbolique du 4 novembre nous le rappelle : la route est encore longue et les inégalités salariales toujours fortes. Il est donc impératif de poursuivre notre combat. Je le dis clairement, la crise ne fera pas passer au second plan la lutte contre les inégalités professionnelles » a déclaré **Elisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.**

« Grande cause du quinquennat, l'égalité entre les femmes et les hommes mobilise l'ensemble du Gouvernement. La journée du 4 novembre nous le rappelle : le monde professionnel constitue l'un des foyers des inégalités, en particulier l'inégalité salariale. Les entreprises sont au cœur de cette bataille et doivent s'y engager, et ce d'autant plus dans cette période de crise sanitaire et économique qui accroît le risque de précarité économique et financière pour les femmes. La transparence renforcée des résultats de l'Index constitue une avancée significative qu'il nous faut encore amplifier » a déclaré **Élisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances.**

Contacts presse

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Tél : 01 49 55 32 21

Mél : sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr

Ministère délégué à l'Égalité entre les femmes et les hommes, à la Diversité et à l'Égalité des chances

Tél : 01 42 75 62 75

Mél : presse-efh@pm.gouv.fr